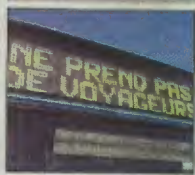


LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014

TRANSPORT



La grève, jusqu'à quand ?

Les salariés attendent la déclaration de M^{me} Vautrin pour décider de la suite. La grève est prévue jusqu'au 2 janvier.

Page 7

SOLIDARITÉ



Les pères Noël à moto

Près de 350 motards pères Noël ont distribué un millier de jouets aux enfants malades.

Page 11

Clémenville
Le Clos Simon
 fraîcheur et saveurs de saison
1€29
 Le kg
 Origine : Espagne, Cat : 1
 Prix valable jusqu'au 17/12/14
Votre spécialiste Fruits et Légumes
 03.26.24.84.34
 385, avenue de Laon - REIMS - Parking **P**

SOCIAL

L'aide aux enfants handicapés menacée

Une heure de garde pour un enfant handicapé coûte 25 euros, dont 3,57 euros ne sont pas pris en charge. Si aucune solution n'est trouvée, Cap intégration Marne va déposer le bilan.

Après 14 ans d'existence, Cap intégration Marne est menacé. Ce service, pionnier en France, emploie 75 accompagnants spécialisés (éducateurs, moniteurs, infirmières, aides soignantes, AMP...) intervenant auprès de 130 enfants et jeunes adultes en situation de handicap. La pérennité du service n'est plus garantie en raison d'un déficit chronique qui s'accumule - depuis

gardes à l'année : soit 142 800 euros à trouver chaque année.

« Aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire face à notre passif (NDLR : la dette s'élève à 182 000 euros). Nous sommes en cessation de paiement depuis vendredi. La prochaine étape, c'est le dépôt de bilan et nous ne pouvons plus y échapper. C'est une catastrophe ! » Elisabeth Loppin, présidente fondatrice de Cap intégration Marne, ne peut accepter le couperet qui s'apprête à s'abattre sur le collectif... pour un différentiel de 3,57 euros qui « ne doit pas » être à la charge des parents. « Ils ont droit à une compensation par une aide humaine, » convient la présidente qui en appelle à une table ronde permettant de réunir tous les partenaires potentiels. « Le coût horaire doit être totalement couvert. D'autres partenaires que le conseil général doivent pouvoir prendre en charge ce différentiel. Je parle de la Caf, de l'ARS... Si un cofinancement durable n'est pas trouvé, Cap intégration va fermer ses portes... Il n'est humainement pas concevable de renvoyer toutes ces familles dans la précarité. Ça fait mal de voir des parents dans une telle détresse. Ce service doit continuer, doit vivre. »

Samedi matin, les familles étaient nombreuses à s'être pressées dans les locaux rémois de Cap intégration, afin d'acter les suites à donner et surtout interpellé les élus présents. Valérie Beauvais au



43 % des enfants suivis par le collectif ont entre 6 et 10 ans, 17 % ont moins de 5 ans.

nom du conseil général, ou Franck Noël au nom de la mairie. « Je suis mère célibataire, j'ai une fille autiste. Elle a 13 ans et mesure 1,65 m. Grâce à Cap intégration, elle a une accompagnante et bénéficie d'un vrai suivi. Elle est en classe de 5^e Aide et soutien dans un collège normal. Je vous assure que quand elle pique une crise, si elle n'a pas en face d'elle une personne qui connaît son problème, c'est une catastrophe », témoigne cette maman. « Grâce au collectif, je travaille... j'ai un petit garçon. Il faut

bien que je lui offre un toit. Si Cap intégration disparaît, moi je suis condamnée. Condamnée à ne plus travailler ! Qu'est-ce que je fais de mes enfants demain ? Il y a une urgence vitale ! »

« Nous avons des enfants "extraordinaires" dans tous les sens du terme », renchérit un autre parent. « Il est déjà assez compliqué pour nous d'être parents d'enfants différents. Si en plus vous nous mettez une double peine... Cap intégration est le seul service qui accompagne

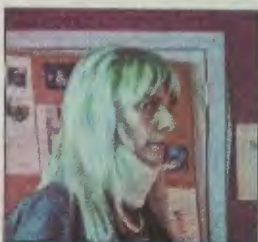
Un relais pour les parents

Cap intégration Marne a été fondé en 2007, quand les associations ont été autorisées à ouvrir les premiers services d'AIS (Auxiliaires d'intégration scolaire). Des l'origine, ce collectif d'associations a été un service spécialisé d'accompagnement scolaire et social qui se donnait deux missions : accompagner en tout lieu de vie (aller avec l'enfant dont la dépendance nécessite la présence d'un adulte, dans ses différentes activités scolaires, sportives ou médicales) et surtout permettre aux parents de se rendre disponibles pour toute activité professionnelle, de loisirs ou familiale... Le collectif a pu ainsi fonctionner grâce notamment au financement du conseil général.

sur tout lieu de vie, quel que soit le handicap... Comment fait-on demain ? »

Redémarrer ou s'arrêter ? Le dépôt de bilan ne faisait guère mystère, samedi. Il devrait permettre au collectif de redresser la barre, à la seule condition qu'une solution soit trouvée pour la reprise de ce différentiel de 3,57 euros. Le principe d'une table ronde a de fait été acté. Elle devrait être convoquée dans la semaine.

CAROLINE GARNIER



« Le handicap n'est pas une fatalité. Il n'empêche pas de vivre, à condition qu'il y ait un relais »

Elisabeth Loppin, Cap intégration

14 ans - au seul motif que le coût horaire de 25 euros n'est pas pris en charge dans sa totalité. Reste un différentiel de 3,57 euros... À multiplier par les 40 000 heures de